

Décision n° 2025.080

Prestation de la Rockscool

lors de la Nuit européenne des musées 2025

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la manifestation européenne la Nuit des musées, le Musée Marzelles souhaite cette année, proposer aux visiteuses et visiteurs un moment festif animé par la Rockscool Marmande.

Un DJ animera la soirée, du samedi 17 mai prochain de 21 h à 22 h 30, en diffusant des sons de sa production en écho avec l'exposition *Mutagène* de Yan Bernard qui, par ailleurs, se clôturera à cette occasion.

Considérant que la ville de Marmande s'engage à prendre en charge les frais inhérents à cette prestation qui s'élèvent à 600 euros TTC,

Le Maire de la ville de Marmande,

Décide de programmer, samedi 17 mai 2025, l'événement musical produit et animé par la Rockscool Marmande.

Décide de prendre en charge la dépense d'un montant de 600 euros TTC.

Précise que cette dépense est prévue sur le budget 2025 et sera prélevée sur l'enveloppe correspondante.

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 11 avril 2025

Le Maire de Marmande,

Joël HOCQUELET

Publication et affichage

Le : 15 /04 /2025

